

Paris, le 4 juillet 2018

N/Réf. : FL/FS/TC/2018

Madame, Monsieur le Président,

Au vu de la nouvelle Règlementation générale sur la Protection des Données, entrée en vigueur le 25 mai 2018, il est impératif de faire évoluer nos conditions générales d'utilisation des données que vous collectez dans le cadre des missions et des prérogatives qui vous ont été confiées par la FFTT.

Vous trouverez ci-joint une note d'information détaillée sur les procédures à respecter concernant l'utilisation des données de vos licenciés.

Nous vous invitons à transmettre à l'ensemble de vos clubs les éléments qui les concernent.

Nous vous informons, de plus, que le délégué à la protection générale des données nommé par la FFTT représentera également votre ligue/comité comme il en a été décidé lors du Conseil fédéral des 6-7 avril 2018. Vous pouvez le joindre à l'adresse mail suivante : delegue.rgpd@fftt.email

Afin de faciliter les échanges à ce sujet avec votre organisme, nous vous remercions de communiquer les coordonnées d'une personne référente.

Nous vous prions donc de bien vouloir veiller à l'application stricte de ces règles concernant l'utilisation des données de vos licenciés, ceci afin d'être en règle vis-à-vis des nouvelles règles issues du Règlement Général sur la Protection des Données.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Françoise LAPIQUE
Secrétaire générale